

Paris, le 29 février 2016

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Vous êtes porteurs des parts P du FCP COGEFI EUROPE et nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez.

Afin d'harmoniser sa gamme d'OPCVM, COGEFI GESTION, société de gestion du FCP COGEFI EUROPE a décidé de procéder à la fusion-absorption du FCP COGEFI FRANCE par les parts P du FCP COGEFI EUROPE et de créer une nouvelle catégorie de part D ouverte à tous souscripteurs. A l'occasion de cette opération, diverses modifications seront apportées à votre FCP.

1. L'opération

L'opération de fusion-absorption des parts P du FCP COGEFI FRANCE (Parts P : FR0010793745) par les parts P de votre FCP a reçu l'agrément de l'Autorité des marchés financiers en date du **19 février 2016**, et prendra effet **le 5 avril 2016**.

L'ensemble de ces modifications sont exposées ci-après.

2. Les modifications entraînées par l'opération

- Le profil de risque
Modification du profil rendement / risque : OUI
Augmentation du profil rendement / risque : OUI

- Augmentation des frais : OUI

Les changements envisagés modifient la stratégie et le profil de risque de votre FCP.

▪ *La composition de l'actif :*

L'exposition maximum aux petites capitalisations augmentera de 10% à 20% de l'actif.

Par ailleurs, la rubrique « Instruments dérivés » et « Instruments Intégrant des dérivés » du prospectus ont l'objet d'une refonte de forme pour se conformer à la présentation prescrite par l'Instruction de l'Autorité des marchés financiers 2011-19 relative aux OPCVM, dans un souci de clarté pour le porteur. L'exposition maximum aux instruments dérivés et aux instruments intégrant des dérivés reste inchangée.

▪ *Les frais :*

Les frais de votre FCP sont modifiés sur les Parts P et I, comme suit :

Pour les parts P et les parts I :

Le montant maximum des commissions de mouvement prélevées sur chaque transaction effectuée à l'étranger est abaissé à 0.78% TTC au lieu de 1.20% TTC, et celle des commissions de mouvement prélevées sur chaque transaction effectuée en France sur des titres intégrant des dérivés est abaissé 0.78% TTC au lieu de 0.9568% TTC.

L'assiette des frais de gestion pour ces deux catégories de parts P et I est désormais calculée sur l'actif net au lieu de l'actif net déduction faite des parts d'OPC, ce qui conduit à une augmentation indirecte des frais de gestion maximum, internes et externes à la société de gestion.

Pour les seules parts I, le montant des conditions de souscriptions et de rachat des parts I de votre FCP est modifié par la diminution du montant minimum de souscription initiale qui sera désormais de 100 000 euros, au lieu de 500 000 euros ; Cette modification a reçu l'agrément de l'Autorité des marchés financiers le **19 février 2016**.

▪ **La création d'une nouvelle part D :**

La création d'une part D de distribution pour cet OPCVM, ouverte à « tous souscripteurs » permettra de procéder à la distribution de la performance.

Ses caractéristiques seront les suivantes :

- Code ISIN : FR0013128550
- Seuil de première souscription : 10 000 euros
- Minimum de souscription ultérieure : 1 part
- Valeur nominale : 100 euros
- Droits d'entrée maximum : 2%
- Droits de sortie maximum : néant
- Frais de gestion maximum : 2.392 % TTC
- Affectation des sommes distribuables - Résultat net et plus-values nettes réalisées : distribution.

L'ensemble de ces modifications prendront effet **le 5 avril 2016**.

Vous trouverez en annexe de cette lettre un tableau succinct comparant les éléments modifiés.

3. Eléments à ne pas oublier

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI), qui est tenu à votre disposition à la société de gestion auprès de COGEFI GESTION – 11, rue Auber – 75009 Paris ou par e-mail : contact@cogefi.fr. Le prospectus du fonds est adressé dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de COGEFI GESTION – 11, rue Auber – 75009 Paris ou par e-mail : contact@cogefi.fr.

Nous vous invitons à prendre régulièrement contact avec votre conseiller sur vos placements.

Du fait de la modification du profil de risque, les possibilités qui vous sont offertes sont les suivantes :

- si vous souhaitez participer à cette opération, vous n'avez aucune démarche à entreprendre ;
- si vous n'avez pas d'avis sur cette opération, nous vous invitons à prendre contact avec votre conseiller ou votre distributeur ;
- si vous ne souhaitez pas participer à cette opération, vous pouvez sortir sans frais à tout moment.

Nous vous remercions par avance de votre confiance renouvelée et vous prions d'agréer, Madame, Mademoiselle, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.



Lucile COMBE
Directeur général

ANNEXE

CARACTERISTIQUES	AVANT	APRES
Parts	<p>Parts P : Tous souscripteurs, plus particulièrement les personnes physiques.</p> <p>Parts I : Tous souscripteurs, plus particulièrement les personnes morales et grands institutionnels.</p>	<p>Parts P : Tous souscripteurs, plus particulièrement les personnes physiques.</p> <p>Parts I : Tous souscripteurs, plus particulièrement les personnes morales et grands institutionnels.</p> <p>Parts D (En création): Tous souscripteurs</p>
Minimum de souscription initiale	<p>Parts P : 1 part</p> <p>Parts I : 500 000 euros</p>	<p>Parts P : 1 part</p> <p>Parts I : 100 000 euros</p> <p>Parts D : 10 000 euros</p>
Stratégie d'Investissement	<p><u>Les actions :</u> Le fonds ne dépassera pas 10% de l'actif net en investissement en titres de sociétés de petites capitalisations (« small caps »).</p> <p><u>Les instruments dérivés :</u> Afin de réaliser l'objectif de gestion, le FCP pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers (limités à la zone OCDE), organisés.</p> <p>Afin de réaliser son objectif de gestion, le FCP pourra prendre des positions en vue de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille sur les risques actions par la vente de contrats de future sur indice et/ou l'achat d'option de vente sur action (sur le MONEP, l'EUREX et le Liffe).</p> <p>Toutes ces opérations seront effectuées dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif du FCP et dans le respect des fourchettes d'exposition sur les classes d'actifs précitées.</p> <p><u>Les instruments intégrant des dérivés :</u> Le gérant pourra intervenir sur les obligations convertibles, les warrants et les produits structurés (BMTN, EMTN...) en vue de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille à des risques actions.</p> <p>L'utilisation de ce type d'instruments peut varier de 0% à 25% maximum de l'actif net du fonds.</p>	<p><u>Les actions :</u> Le fonds ne dépassera pas 20% de l'actif net en investissement en titres de sociétés de petites capitalisations (« small caps »).</p> <p><u>Les instruments dérivés :</u> <u>Nature des marchés d'intervention :</u> Afin de réaliser l'objectif de gestion, le FCP pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés ou organisés, français et étrangers (limités à la zone OCDE).</p> <p><u>Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :</u> Les risques couverts par ces instruments pourront concerner les actions et indices actions.</p> <p><u>Nature des interventions :</u> Afin de réaliser son objectif de gestion, le FCP pourra prendre des positions en vue de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille sur les risques actions par l'achat ou la vente de contrats de future sur indice et/ou l'achat ou la vente d'options d'achat sur actions (sur le MONEP, l'EUREX et le Liffe). L'exposition au risque actions sera de 100% maximum.</p> <p><u>Nature des instruments utilisés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Futures - Options <p><u>Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :</u> Toutes ces opérations seront effectuées dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif du FCP et dans le respect des fourchettes d'exposition sur les différentes classes d'actifs précitées.</p> <p><u>Les instruments intégrant des dérivés :</u> <u>Nature des marchés d'intervention :</u> Le fonds utilise des contreparties externes spécialisées qui ont un accès direct aux marchés dérivés organisés ou réglementés.</p> <p><u>Les risques sur lesquels le gérant souhaite intervenir :</u> Le sous-jacent ou risque associé pourra être le risque action.</p> <p><u>Nature des interventions :</u> Les titres intégrant des dérivés simples sont utilisés dans un but de couverture et/ou d'exposition.</p> <p><u>Nature des instruments utilisés :</u></p>

CARACTERISTIQUES	AVANT	APRES
		<p>Les titres intégrant des dérivés simples utilisés peuvent revêtir les formes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Obligations convertibles (simples, indexées, ORA ...) • Warrants • EMTN • BMTN <p>Dans le cadre de l'utilisation des EMTN le fonds peut utiliser des produits structurés intégrant des produits dérivés simples. Ce sont pour l'essentiel des produits dont le profil de risque/performance se situe entre le profil des produits de taux et celui des actions. Ce sont des produits dits delta 1, c'est-à-dire qu'ils ne bénéficient pas d'effet de levier et que le risque maximum est équivalent au risque du sous-jacent. Ils rentrent parfaitement dans le cadre de l'objectif de gestion et de la réflexion d'un choix d'actifs en fonction d'un couple rendement/risque attendu.</p> <p><u>Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :</u> L'utilisation de ce type d'instruments peut varier de 0% à 25% maximum de l'actif net du fonds. Le risque auquel est exposé le fonds dans le cas d'EMTN ne peut pas dépasser le risque du sous-jacent. La somme des engagements issus des titres intégrant des dérivés simples est limitée à 100% de l'actif net.</p> <p>Le fonds a recours à des contreparties externes spécialisées qui ont un accès direct aux marchés dérivés organisés ou règlementés, pour la conception des titres intégrant des dérivés simples.</p>
Frais de gestion externes à la société de gestion	<p><u>Assiette des frais :</u> Parts P : actif net, déduction faite des parts d'OPC. Parts I : actif net, déduction faite des parts d'OPC</p>	<p><u>Assiette des frais :</u> Parts P : Actif net. Parts I : Actif net Parts D : Actif net</p>
Commissions de mouvement	<p><u>Parts P et Parts I</u> <u>maximum sur chaque transaction en France :</u> <u>Valeurs mobilières</u> Maximum 0.78 % TTC <u>Produits structurés :</u> 0.9568 % TTC <u>Produits dérivés listés</u> - 14 €, minimum 20 € pour les futures - 3.588 % TTC de la prime, pour les options sur indices et options sur actions, minimum 20 € <u>Prélèvement maximum sur chaque transaction /</u> <u>Etranger</u> <u>Valeurs mobilières</u> Parts P : maximum 1.20% TTC Parts I : maximum 1.20% TTC</p>	<p><u>Parts P, Parts I et Parts D *</u> <u>maximum sur chaque transaction en France :</u> <u>Valeurs mobilières</u> Maximum 0.78 % TTC <u>Instruments intégrant des dérivés simples :</u> <u>0.78% TTC</u> <u>Produits dérivés listés</u> - 14 € par lot pour les futures, minimum 20 € - 3.588 % TTC de la prime, pour les options sur indices et options sur actions, minimum 20 € <u>*maximum sur chaque transaction à l'étranger :</u> <u>Valeurs mobilières</u> Maximum 0.78 % TTC</p>